



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation brève et synthétique

Le Budget Primitif, voté pour la quatrième année dès le mois de décembre, s'inscrit pleinement dans les objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 22 octobre dernier et dans la continuité de la politique de la Municipalité initiée dès 2014 avec une priorité donnée à l'épargne au détriment du recours à l'emprunt. Il prend en compte également la contractualisation avec l'Etat avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2019 (+0,1%). La masse salariale connaît une augmentation mesurée de l'ordre de 1,2%, dans le strict respect de la contractualisation avec l'Etat. Les autres postes de dépense sont en diminution, notamment les charges financières (-16,5%). Le coût de la dette diminue car la Ville tire profit au maximum de taux d'emprunt toujours bas. Les charges de gestion sont également à la baisse (-1,1%) par rapport à 2019. Cela va demander à la Collectivité un effort supplémentaire de rationalisation des dépenses afin de maintenir une qualité de service satisfaisante.

Les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation grâce principalement à la revalorisation des bases fiscales qui devraient rester dynamiques en 2020. Dans le cadre du pacte financier, les dotations versées par l'Etat demeurent stables par rapport à l'année dernière (+0,9%).

La section de fonctionnement devrait ainsi permettre de dégager une épargne brute de 20 122 k€, en augmentation de 8,5% par rapport à 2019 (après retraitement des effets de la CU). Cette épargne couvre le remboursement d'emprunt de 15 800 k€ et participe à l'autofinancement de l'investissement pour 4 843 k€, soit une augmentation de 21,8% par rapport à l'année passée.

Les recettes d'investissement seront en diminution par rapport à 2019, car moins de subventions sont prévues. En effet, de grands projets sont terminés comme par exemple la réfection des halles centrales, ou reprogrammés tels que par exemple l'aménagement du Jardin d'Orsay.

Les dépenses d'équipement sont prévues pour un montant de 37 843 k€. La volonté de la Ville étant de maîtriser sa dette, elles seront financées à hauteur de 56 % par l'emprunt contre 61% l'année dernière. Au budget primitif 2018, l'emprunt finançait l'investissement à hauteur de 75%. Le budget 2020 s'inscrit donc à nouveau dans une perspective d'amélioration continue du financement de l'investissement.

Rappelons enfin que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019, la CLECT relative aux transferts de compétence à la Communauté Urbaine n'ayant pas encore eu lieu, les transferts de charges à Limoges Métropole n'avaient pas été pris en compte.

Afin de garantir la lisibilité des évolutions entre les deux budgets primitifs (2019 et 2020) à périmètre comparable, les données concernant le BP 2019 présentées ci-dessus et ci-après ont été retraitées pour intégrer les impacts des transferts de compétence.

BUDGET PRINCIPAL

Le tableau de l'épargne traduit la volonté de la Ville de poursuivre sa politique d'investissement et d'aménagement du cadre urbain tout en limitant son recours à l'emprunt. Leur financement sera notamment assuré par une épargne renforcée grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettant un recours à l'emprunt inférieur à celui de l'année précédente.

Budget principal BP 2020 en k€	BP 2019	BP19 retraité CU	BP 2020	Evol en k€ BP20 / BP19 CU	% évol BP20 / BP19 CU
(1) Recettes de fonctionnement					
Fiscalité directe et indirecte	89 402	89 402	91 592	2 190	2,4%
Dotations et participations	38 950	38 815	39 179	365	0,9%
Participations Limoges Métropole	27 483	20 375	20 406	31	0,2%
Recettes de gestion	17 448	16 218	15 311	-908	-5,6%
Recettes de fonctionnement - Total	173 283	164 810	166 488	1 677	1,0%
(2) Charges de fonctionnement					
Masse salariale	90 500	90 500	91 600	1 100	1,2%
Charges de gestion	62 524	54 684	54 096	-588	-1,1%
Charges financières	2 540	2 540	2 120	-420	-16,5%
Provisions & dépenses imprévues	400	400	400	0	0,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	155 964	148 124	148 216	92	0,1%
Retraitement des travaux en régie	1 850	1 850	1 850	0	0,0%
(3) Epargne brute = (1) - (2) + travaux en régie	19 169	18 536	20 122	1 586	8,6%
Remboursement capital emprunt	15 500	15 500	15 800	300	1,9%
(4) Epargne nette = (3) - remboursement capital	3 669	3 036	4 322	1 286	42,3%
Retraitement reversement part dette récupérable	925	925	521	-404	-43,7%
(5) Epargne nette retraitée = (4) + dette récupérable	4 593	3 961	4 843	882	22,3%
(6) Recettes d'investissement (hors emprunt)					
Recettes d'équipement	8 634	8 634	7 525	-1 109	-12,8%
Recettes financières et FCTVA	4 445	4 445	5 021	576	13,0%
Produit des cessions	1 500	1 500	1 500	0	0,0%
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	14 578	14 578	14 046	-533	-3,7%
(7) Financement de l'investissement = (5) + (6)	19 172	18 539	18 888	349	1,9%
(8) Dépenses d'investissement (hors dette)					
Dépenses d'équipement	43 505	43 009	37 843	-5 166	-12,0%
Autres dépenses d'investissement	11	11	376	364	3282,9%
Dépenses d'investissement hors dette - Total	43 516	43 020	38 219	-4 801	-11,2%
(9) Emprunt nouveau = (8) - (7) + travaux en régie	26 194	26 331	21 180	-5 150	-19,6%

Le volume budgétaire du budget primitif 2020 du budget principal de la Ville de Limoges, tous mouvements confondus, est de 246,7 M€ :

Volume budgétaire BP 2020 du Budget Principal	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	148 215 727 €	20 321 894 €	166 487 621 €	2 050 000 €
	168 537 621 €		168 537 621 €	
INVESTISSEMENT	64 619 606 €	13 565 000 €	46 347 712 €	31 836 894 €
	78 184 606 €		78 184 606 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2020	246 722 227 €		246 722 227 €	

Rappel BP 2019 : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : 259,2 M€

Les recettes réelles de fonctionnement de 166 488 k€ sont en augmentation par rapport au budget 2019 (retraité de la CU).

Cette évolution est principalement due à des recettes fiscales dynamisées par la revalorisation forfaitaire selon une inflation prévisionnelle de +1,2% sur la taxe foncière et +0,9% sur la taxe d'habitation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT du budget principal en k€	BP 2019	BP19 retraité CU	BP 2020	Evol en k€ BP20 / BP19 CU	% évol BP20 / BP19 CU
Fiscalité directe et indirecte	89 402	89 402	91 592	2 190	2,4%
Dotations et participations	38 950	38 815	39 179	365	0,9%
Participations Limoges Métropole	27 483	20 375	20 406	31	0,2%
Recettes de gestion	17 448	16 218	15 311	-908	-5,6%
TOTAL	173 283	164 810	166 488	1 677	1,0%

Les produits de fiscalité directe sont attendus en hausse de 2 190 k€.

Depuis l'exercice 2018, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition est équivalente au taux d'inflation constaté à fin novembre de l'année précédente. Pour 2020, ce taux sera celui de l'indice des prix à la consommation harmonisé de fin novembre 2019. Ce taux n'étant pas connu au stade de l'élaboration du Budget Primitif, il a été retenu le taux de revalorisation de +1,2% constaté à fin octobre (en 2019, la revalorisation forfaitaire a été de +2,2%).

Le Projet de Loi de Finances 2020 et son examen au Parlement ont cependant institué un traitement différencié des revalorisations appliquées à la taxe d'habitation. Ainsi, en

anticipation de la suppression prochaine de cette taxe, la rédaction initiale du PLF 2020 proposait un gel de la revalorisation des valeurs locatives de TH. Mais dans le cadre de l'examen parlementaire, un compromis a été trouvé en faveur d'une revalorisation de 0,9% applicable aux valeurs locatives des résidences principales.

La revalorisation des bases de TH des résidences secondaires continuera à se faire en fonction de l'inflation, comme les bases de taxe foncière.

Concernant les variations physiques, après des variations négatives en 2017 et 2018, la variation physique des bases a été positive en 2019 (+0,5%). La prévision pour 2020 reste malgré tout prudente en ne prévoyant aucune variation physique.

Pour rappel, l'évolution physique des bases correspond à leur progression réelle issue, pour l'essentiel, des changements intervenus dans les locaux imposables (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation...) ou dans la situation des contribuables (modification du nombre de personnes à charge, changements de revenus....).

Ces hypothèses d'évolution conduisent aux bases prévisionnelles suivantes :

BASES FISCALES en k€	Bases définitives 2019	Bases estimées BP 2020	Reval. forfaitaire	Variation physique	Variation globale
TH	224 291	226 310	0,9%	0,0%	0,9%
THLV	2 484	2 506	0,9%	0,0%	0,9%
FB	199 745	202 142	1,2%	0,0%	1,2%
FNB	357	361	1,2%	0,0%	1,2%

Pour 2020, la Ville n'appliquera aucune augmentation des taux de fiscalité en vigueur. Dans ces conditions, les taux à appliquer pour 2020 seront les suivants :

	Taux 2019	Evolution 2020	Taux 2020
TH	19,48%	0,0%	19,48%
FB	19,34%	0,0%	19,34%
FNB	60,22%	0,0%	60,22%

L'application de ces taux aux bases prévisionnelles présentées ci-avant permet d'estimer un produit de fiscalité direct pour 2020 de 83 885 k€, auquel s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 100 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires.

Le produit de fiscalité directe de la Ville est composé pour 53% de la taxe d'habitation (dont THLV) et 47% des taxes foncières (bâtie et non bâtie) :

Fiscalité directe en k€	Bases prévision.	Taux	Produit (bases x taux)	Total TH / Foncier	% TH / Foncier
Taxe d'habitation	226 310 k€	19,48%	44 085 k€	44 573 k€	53,1%
TH log. Vacants	2 506 k€	19,48%	488 k€		
Foncier bâti	202 142 k€	19,34%	39 094 k€	39 312 k€	46,9%
Foncier non bâti	361 k€	60,22%	217 €		
TOTAL			83 885		

La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue en hausse au BP 2020 sur la base du réalisé de 2018 et de l'estimation affinée de recettes pour 2019.

L'augmentation prévue des droits de place est directement liée à la réouverture des Halles Centrales fin 2019 : exonérés de droits de place durant les travaux, les commerçants recommenceront à les payer à compter de l'exercice 2020.

Les dotations et participations devraient augmenter de 365 k€.

Pour la troisième année consécutive, la Ville ne devrait pas subir de baisse de sa DGF, l'enveloppe globale au Projet de Loi de Finances 2020 étant quasi-stable par rapport à 2019. En contrepartie de cette stabilité de l'enveloppe globale de DGF, les collectivités sont incitées à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement à +1,2% en moyenne, sous peine de pénalités sur leurs recettes fiscales. A ce titre la Ville de Limoges, signataire du pacte financier avec l'Etat limitant ses dépenses de fonctionnement, n'a pas subi sur sa DGF 2018 et 2019 la contribution au redressement des finances publiques.

Le montant de la DGF 2020 devrait être de 26 435 k€, en hausse de 307 k€ par rapport au montant définitif de 2019. C'est une nouvelle fois la dynamique de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), estimée à + 462 k€, qui permet de prévoir une augmentation de DGF. En effet, la dotation forfaitaire devrait continuer à se réduire du fait de la perte de population (-75 k€) et de l'écrêtement lié au potentiel fiscal (-80 k€).

Les allocations de compensation fiscales ne devraient pas connaître d'évolution significative (+137 k€), principalement en lien avec une légère augmentation de la compensation des exonérations de taxe d'habitation.

Les subventions versées par d'autres organismes sont en très légère augmentation de 25 k€. Ainsi le remboursement par l'Etat des frais d'élections augmentera par rapport au budget précédent, les élections municipales comptant deux tours, alors que les

européennes en 2019 se sont tenues en un seul tour. Le nombre d'expositions étant en hausse au Musée des beaux-Arts, la subvention attendue de l'Etat devrait doubler en 2020. Enfin, sur la base de la réalisation 2019, la dotation de l'Etat pour le déploiement du dispositif COMEDec (transmission des données de l'Etat civil) est doublée par rapport à 2019.

Les recettes versées par Limoges Métropole sont stables (+31 k€).

Ainsi qu'expliqué lors du DOB 2020, plusieurs transferts de compétence à la Communauté Urbaine ont eu lieu en 2019 et ont eu un impact sur le budget de la Ville. L'attribution de compensation a donc été fortement impactée par le transfert net de charges à Limoges Métropole pour un montant de 7 612 k€ par rapport au BP 2019.

Le montant d'attribution de compensation 2020 reste quasi-stable par rapport à celle effectivement versée à la Ville en 2019. Une faible réduction de 22 k€ est à prévoir tenant à l'intégration du parc en enclos Churchill dans la DSP des parkings. En effet, la redevance fixe versée par le délégataire à compter de 2020 sera de 22 k€ inférieure aux recettes estimées au BP 2019 de la Ville, gestionnaire du parc jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Projet de Loi de Finances 2020 ne supprimant pas le FPIC, et l'ensemble intercommunal de Limoges devant rester éligible, il est proposé d'inscrire le même montant que celui effectivement reçu en 2019, soit 1 900 k€.

Les remboursements de prestations par Limoges Métropole ont été impactés par les conventions de gestion signées avec la Ville dans le cadre du passage en Communauté Urbaine. Par rapport à 2019, la Ville de Limoges continuera à assurer la gestion pour le compte de Limoges Métropole de la compétence habitat (435 k€), ainsi que l'entretien et la fourniture de carburants du parc de véhicules de l'eau (83 k€).

En revanche, la gestion du parc en enclos Churchill sera désormais assurée par le délégataire de services publics des parkings (Effia). La Ville de Limoges ne refacturera donc plus cette prestation à Limoges Métropole en 2020.

En parallèle, la Communauté Urbaine continue de reverser à la Ville la taxe foncière de la zone d'activité Ester estimée à 122 k€. A cela s'ajoute la taxe foncière liée à la compétence Eau (estimée à 83 k€), la Ville restant encore propriétaire des terrains et bâtiments affectés à cette activité.

Enfin la dette récupérable continue de s'éteindre progressivement. La part d'intérêts reversée par Limoges Métropole sera donc de 26 k€.

Les recettes de gestion sont en baisse de 908 k€.

D'une part l'intégration du parc en enclos Churchill dans la DSP des parkings de la Communauté Urbaine met fin à la délégation de sa gestion à la Ville : les recettes, constatées par la Ville en 2019, disparaissent donc en 2020 des recettes de gestion. D'autre part, les refacturations de prestations au CCAS et à la Caisse des Ecoles sont revues à la baisse ainsi que déjà voté lors du Budget Supplémentaire 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues stables (+92 k€) par rapport à l'année précédente afin de poursuivre l'effort d'économies voulu par la Ville, ce qui permettra de revaloriser de 1,2% la masse salariale sans impact sur l'autofinancement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT du budget principal en k€	BP 2019	BP19 retraité CU	BP 2020	Evol en k€ BP20 / BP19 CU	% évol BP20 / BP19 CU
Masse salariale	90 500	90 500	91 600	1 100	1,2%
Dépenses de gestion	62 524	54 684	54 096	-588	-1,1%
Charges financières	2 540	2 540	2 120	-420	-16,5%
Provisions & dépenses imprévues	400	400	400	0	0,0%
TOTAL	155 964	148 124	148 216	92	0,1%

Les charges de personnel pour 2020 sont prévues en augmentation de 1 100 k€ pour un montant annuel de 91 600 k€, contre 90 500 k€ en 2019.

Cette hausse résulte notamment :

- de l'application de la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) sur le régime indemnitaire pour 159 k€.
- du déroulé de carrière des agents, avec 436 k€ prévus pour les avancements d'échelons et 164 k€ pour les avancements de grades. L'effet report en année pleine des avancements 2019, représente un coût de 582 k€ au budget 2020.
- des astreintes qui en 2020 sont revalorisées de 115 k€ par rapport à 2019.
- de l'organisation des élections municipales en 2020 qui devrait représenter un coût de 250 k€.

Enfin, il n'est pas prévu de revalorisation des taux de charges patronales.

Les charges financières de 2 540 k€ sont en baisse de 420 k€.

Les charges d'intérêts devraient nettement diminuer en 2020 en raison de la contractualisation en 2019 d'emprunts à des taux très attractifs et d'une gestion active de la dette. L'objectif de maîtrise de l'endettement de la Ville fixé depuis plusieurs années, permettant de stabiliser l'encours de dette, et l'extinction des emprunts à des taux plus élevés contribuent favorablement à cette baisse.

Les principaux indicateurs de dette connus sont ceux relatifs à l'encours de dette au 1er janvier 2019 :

	Taux moyen	Durée vie moyenne	Répartition taux fixe/taux variable	Encours par habitant	Typologie Gissler**
Au 01/01/2019	2,13 %	5 ans 11 mois	TF 67 % TV 33 %	996 €	A 1

** A : Taux fixe ou variable simple – 1 : Indice de la Zone Euro

Les dotations aux provisions sont inscrites à hauteur de 100 k€ et concernent principalement les provisions pour grosses réparations des EHPAD et des Résidences Autonomie Municipales (RAM), dont la Ville est propriétaire.

Il est également prévu 300 k€ de dépenses imprévues.

Les dépenses de gestion sont en baisse de 588 k€.

En 2019 avait été prévu l'organisation d'un concert de musiques actuelles pour 383 k€, évènement n'ayant finalement pas eu lieu et également non programmé en 2020.

La fin du chantier de rénovation des Halles Centrales en 2019 a permis de démonter la structure temporaire Place de la Motte, et donc de ne plus avoir besoin de crédits pour la location de ce chapiteau.

Enfin la subvention à la Caisse des Ecoles réduite de 200 k€ pour tenir compte du des économies de gestion envisagées, en cohérence avec les objectifs affichés au budget principal.

Les dépenses d'équipement sont en réduction par rapport au BP 2019 de 7,7%. En effet, seuls les chantiers déjà engagés ou prévus sont inscrits dans le budget 2020 afin de laisser à la future mandature la possibilité de proposer de nouveaux projets. Elles prennent également en compte la fin de grands travaux comme les Halles Centrales ou la 1^{ère} phase de la Place de la République majoritairement réalisés en 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2019	BP19 retraité CU	BP 2020	Evol en k€ BP20 / BP19 CU	% évol BP20 / BP19 CU
Dépenses d'équipement	43 505	43 009	37 843	-5 166	-12,0%
Autres dépenses d'investissement	11	11	376	364	3282,9%
Remboursement capital emprunt	15 500	15 500	15 800	300	1,9%
TOTAL	59 016	58 520	54 019	-4 501	-7,7%

Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2020 à 37 843 k€, en baisse de 5 166 k€ par rapport au budget 2019 qui prévoyait de très importantes réalisations concernant les Halles Centrales, la Place de la République et le jardin d'Orsay.

Ces crédits d'investissement sont destinés notamment à :

- La Place de la République pour 3,7 millions d'euros, avec la fin de la phase 1 et les fouilles prévues en amont de la 2^{ème} phase de travaux,
- Le PRU 1 et le NPRU pour 3,9 millions d'euros,
- La destruction de l'immeuble Coubertin pour 1,8 millions d'euros, préalable indispensable au projet de restructuration du quartier du Parc des Sports de Beaublanc.

Des crédits sont également prévus pour continuer à assurer l'entretien des équipements et du patrimoine municipal, et notamment :

- L'éducation pour 5 M€ qui permettront d'entretenir les écoles et crèches, et de continuer le projet de refonte de la restauration scolaire,
- Les équipements sportifs pour 3,2 M€, dont la fin de la création du terrain synthétique à Beaublanc, la piste de BMX, l'agrandissement du gymnase de Landouge ou l'étanchéité du Palais des Sports,
- Les équipements culturels et le patrimoine pour 3,9 M€, dont 2,8 M€ pour le Théâtre de l'Union.

Afin de gérer ses investissements de manière pluriannuelle, la Ville s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et a mis en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à compter de 2015 sur les grands projets de la collectivité.

Et depuis l'exercice 2019, la totalité de ses dépenses d'équipements sont gérées en AP/CP afin de mieux encadrer ce type de dépenses et donner une vision pluriannuelle aux grands projets à venir, mais aussi aux opérations récurrentes comme celles qui concernent l'entretien du patrimoine ou le cadre de vie urbain.

L'actualisation des AP/CP au budget 2020 fait l'objet d'une délibération spécifique.

Certaines AP sont clôturées :

- Les AP concernées par les transferts de compétence à Limoges Métropole dans le cadre du passage en Communauté Urbaine : AP 22, 24, 27 et 28 de l'OPAH, et l'AP 40 - Amélioration de l'habitat.
- Deux autorisations de programme, dont les opérations sont terminées, doivent également être clôturées : l'AP 23 - Réhabilitation de façades CARPP 2016, et l'AP 21 - Subventions économie d'énergie.
- Une AP est créée concernant le projet de l'Aquarium pour 140 k€.

Enfin le montant d'un certain nombre d'AP doit être réévalué :

- L'AP 30 - Bords de Vienne, à 10,7 M€ ;
- L'AP 31 - Refonte restauration scolaire, à 14 M€ ;
- L'AP 56 - Beaublanc Coubertin, à 7 M€ ;
- Et les AP liées aux opérations récurrentes qui doivent être augmentées afin de tenir compte des prévisions de dépenses 2020.

Les évolutions apportées au montant global d'AP sont les suivantes :

- Le montant voté était de 120 524 k€ ;
- Au BP 2020 est clôturé un montant d'AP de 2 706 k€ ;
- L'AP Aquarium est ouverte à un montant de 140 k€ ;
- Les AP existantes sont augmentées de 52 674 k€.

Le montant d'AP après le vote du budget 2020 est donc de 170 632 k€, soit une augmentation globale de 50 108 k€.

La charge de remboursement en capital de la dette sera de 15 800 k€ (+ 1,9 % par rapport au BP 2019). L'impact du remboursement des emprunts sera donc relativement similaire. Cela s'explique par la stagnation attendue de l'encours de dette autour de 135 M€ au 1/1/2020.

La dette récupérable étant de 521 k€, la charge nette de remboursement du capital propre à la ville de Limoges est de 15 279 k€.

L'épargne brute de 20 122 k€, en augmentation de 1 586 k€ par rapport à 2019, et les subventions d'investissement attendues permettent de réduire le besoin d'emprunt d'équilibre par rapport à l'année précédente de 5 150 k€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT du budget principal en k€	BP 2019	BP19 retraité CU	BP 2020	Evol en k€ BP20 / BP19 CU	% évol BP20 / BP19 CU
Recettes d'équipement	8 634	8 634	7 525	-1 109	-12,8%
Recettes financières et FCTVA	4 445	4 445	5 021	576	13,0%
Reversement part dette récupérable	925	925	521	-404	-43,7%
Produit des cessions	1 500	1 500	1 500	0	0,0%
Emprunt nouveau	26 194	26 331	21 180	-5 150	-19,6%
TOTAL	41 697	41 834	35 747	-6 087	-14,6%

Les subventions, principalement de l'Etat et de la Région, sont prévues en baisse par rapport à 2019. En effet, l'exercice 2019 prévoyait de très importantes subventions liées aux grands projets des Halles Centrales, de la place de la République et du PRU 1. Sont inscrits au budget 2020 le solde de ces subventions versées.

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) est attendu en hausse par rapport à l'année précédente compte tenu des importants chantiers réalisés en 2019.

Le remboursement par Limoges Métropole et par le SYTEPOL de la dette récupérable est en baisse comme chaque année car il tient compte du rythme d'extinction naturelle de la dette initiale.

L'emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 21 180 k€, soit une diminution de 19,6% par rapport au BP 2019 retraité de la CU.

Les produits de cessions sont inscrits pour 1 500 k€ comme l'année précédente.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL 2020**FONCTIONNEMENT : 168 537 621 €**

Dépenses		Recettes	
91 600 000 €	Personnel	Impôts locaux directs et indirects	91 592 067 €
54 095 727 €	Dépenses de gestion	Dotations et participations	39 179 296 €
2 120 000 €	Charges financières	Limoges Métropole	20 405 585 €
400 000 €	Provisions	Recettes de gestion	15 310 673 €
20 321 894 €	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	2 050 000 €

INVESTISSEMENT : 78 184 606 €

Dépenses		Recettes	
38 819 606 €	Dépenses d'équipement et autres dépenses	Recettes Equipement	15 166 520 €
15 800 000 €	Remboursement en capital	Emprunt nouveau	21 181 192 €
10 000 000 €	Mouvements dette	Mouvements dette	10 000 000 €
13 565 000 €	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	31 836 894 €

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX

Les crédits prévisionnels du budget 2020 anticipent une légère baisse des crédits de fonctionnement. Globalement, les recettes se réduiraient de 38 k€ alors que les dépenses diminueraient de 35 k€. De ce fait, l'épargne diminue de 3 k€ : elle représente 113 k€ au BP 2020 et permet d'autofinancer les dépenses nouvelles d'équipement.

Budget annexe du Laboratoire des Eaux BP 2020 en k€	BP 2019	BP 2020	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	1 523	1 555	32	2,1%
Produits exceptionnels	150	80	-70	-46,7%
Recettes de fonctionnement - Total	1 673	1 635	-38	-2,3%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	1 200	1 214	14	1,2%
Dépenses de gestion	353	306	-47	-13,3%
Charges exceptionnelles	4	2	-2	-50,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	1 557	1 522	-35	-2,2%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	116	113	-3	-2,6%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	0,0%
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	116	113	-3	-2,6%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	0	0	0	
(6) Dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)				
Dépenses d'équipement	116	113	-4	-3,2%
Dépenses d'investissement - Total	116	113	-4	-3,2%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	0	0	-1	-166,7%

VOLUME BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX 2020

Volume budgétaire BP 2020 BA du Laboratoire des Eaux	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	1 523 250,00 €	111 750,00 €	1 635 000,00 €	
	1 635 000,00 €		1 635 000,00 €	
INVESTISSEMENT	116 450,00 €			116 450,00 €
	116 450,00 €		116 450,00 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2020	1 751 450,00 €		1 751 450,00 €	

Rappel BP 2019 : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : 1 789 450 €

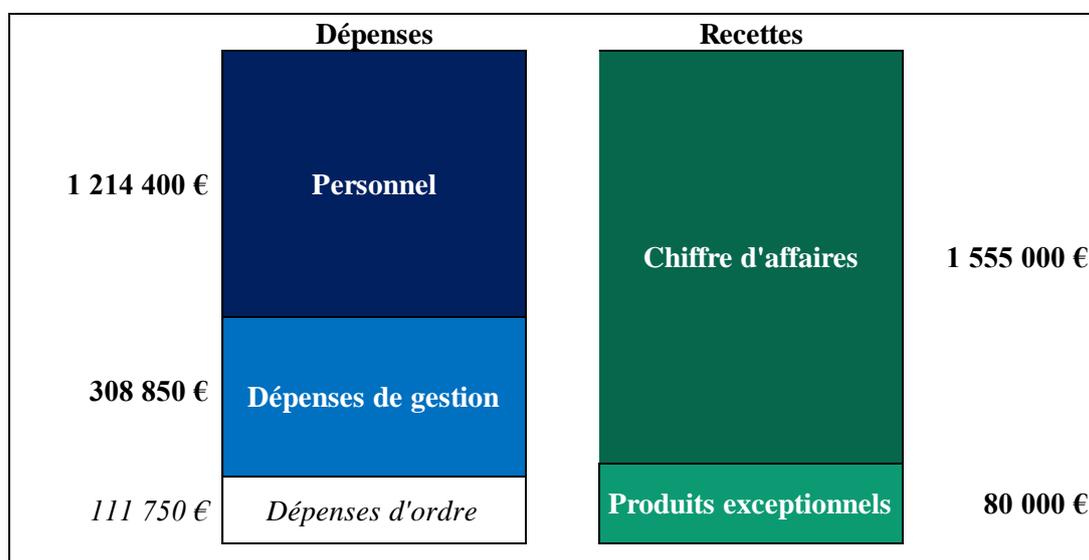
Globalement, les recettes attendues en 2020 devraient être légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 1 555 k€ compte tenu des éléments ci-après. En matière de contrôle sanitaire le volume d'activité devrait être plus important dans la mesure où certaines analyses périodiques seront programmées en 2020. Les analyses de la Qualité de l'air Intérieur seront en diminution sur les établissements de la Ville de Limoges car l'essentiel des campagnes sera terminé. Cependant, cette diminution d'activité devrait être compensée par ces mêmes prestations pour les autres collectivités du département et celles des départements voisins.

La masse salariale représenterait une charge évaluée à 1 214 k€. Elle est en augmentation de 14 k€ par rapport au budget primitif 2019. Elle tient compte de l'évolution du système de compensation des astreintes désormais rémunérées et non plus récupérées. L'activité sera assurée par des moyens constants en personnel y compris le recours, comme les années précédentes, à trois vacataires sur la période estivale.

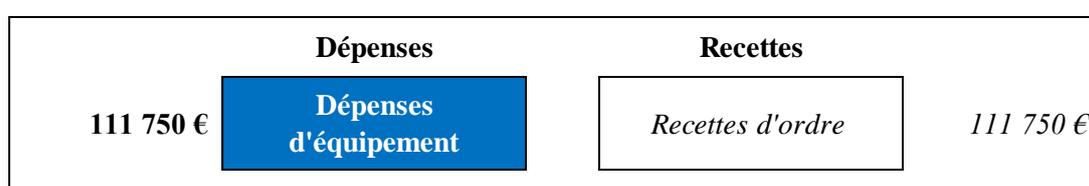
Les investissements 2020 crédités de 113 k€ consisteront essentiellement à remplacer du matériel spécifique pour les analyses. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2020 : le Laboratoire sera en capacité d'autofinancer ses dépenses d'équipement.

EQUILIBRE GENERAL DU BA DU LABORATOIRE 2020

FONCTIONNEMENT : 1 635 000 €



INVESTISSEMENT : 111 750 €



BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Comparés au Budget Primitif 2019, les crédits prévisionnels de fonctionnement anticipent une progression sur 2020.

L'augmentation attendue sur les recettes étant notablement plus forte que sur les dépenses, l'épargne sera en augmentation (+18 k€). Evaluée à 71 k€, elle participera au financement des dépenses d'équipement.

Budget annexe des Pompes Funèbres BP 2020 en k€	BP 2019	BP 2020	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	2 083	2 200	117	5,6%
Autres produits de gestion courante	0	0	0	
Recettes de fonctionnement - Total	2 083	2 200	117	5,6%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	1 300	1 316	16	1,2%
Dépenses de gestion	708	792	84	11,9%
Charges exceptionnelles	2	1	-1	-50,0%
Impôts sur les bénéfices	20	20	0	0,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	2 030	2 129	99	4,9%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	53	71	18	34,0%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	53	71	18	34,0%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	0	0	0	
(6) Dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)				
Dépenses d'équipement	176	86	-90	-51,1%
Dépenses d'investissement - Total	176	86	-90	-51,1%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	123	15	-108	-87,8%

VOLUME BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 2020

Volume budgétaire BP 2020 BA des Pompes Funèbres	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	2 129 400,00 €	70 600,00 €	2 200 000,00 €	
	2 200 000,00 €		2 200 000,00 €	
INVESTISSEMENT	86 100,00 €		15 500,00 €	70 600,00 €
	86 100,00 €		86 100,00 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2020	2 286 100,00 €		2 286 100,00 €	

Rappel BP 2019 : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : 2 259 100 €

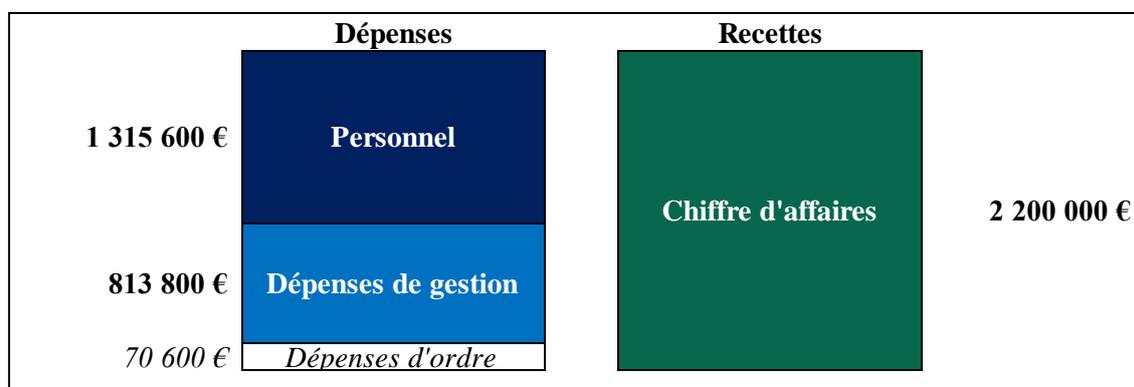
Globalement le chiffre d'affaires progresse de 117 k€, soit 5,6 %. Evalué à 2 200 k€ sur la base d'une activité en progression, il comprend également une indemnité versée par la MUTAC (mutuelle de prévoyance obsèques) estimée à 30 k€. Celle-ci relève d'une convention de partenariat avec le service municipal pour la commercialisation de contrats obsèques.

La masse salariale affiche une hausse de 16 k€. Elle comprend le coût des agents affectés directement sur le budget annexe ainsi que le remboursement au budget principal d'un prorata de la masse salariale des agents affectés aux cimetières. Et les dépenses de gestion sont estimées à 792 k€, en hausse de près de 12 % liée à la progression attendue de l'activité (acquisition de cercueils et de fournitures).

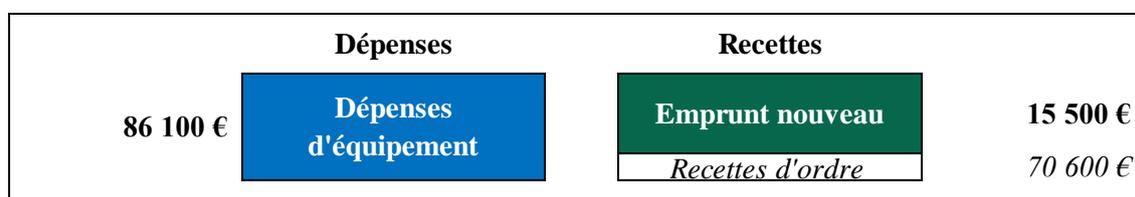
Les dépenses prévisionnelles d'équipement représentent 86 k€. Ces crédits seront utilisés pour le remplacement d'un véhicule d'accompagnement ancien et sujet à des pannes fréquentes ainsi qu'à l'acquisition de divers matériels pour la chambre funéraire, le fossoyage et les thanatopracteurs. L'épargne étant insuffisante pour financer ces investissements, un emprunt d'équilibre de 15 k€ est inscrit au budget primitif.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 2020

FONCTIONNEMENT : 2 200 000 €



INVESTISSEMENT : 86 100 €



BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

En 2020, l'augmentation prévisionnelle des charges de fonctionnement est compensée par la progression des recettes, ce qui conduit à une augmentation de l'épargne de 2 k€ par rapport au budget primitif 2019. Evaluée à 34 k€, l'épargne participera au financement de nouvelles dépenses d'équipement.

Budget annexe du Crématorium BP 2020 en k€	BP 2019	BP 2020	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	874	888	14	1,6%
Recettes de fonctionnement - Total	874	888	14	1,6%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	335	341	6	1,8%
Dépenses de gestion	515	511	-4	-0,8%
Dépenses exceptionnelles	2	2	0	0,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	852	854	2	0,2%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	22	34	12	54,5%
Remboursement capital emprunt	0	0	0	
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	22	34	12	54,5%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	0	0	0	
(6) Dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)				
Dépenses d'équipement	110	160	50	45,5%
Dépenses d'investissement - Total	110	160	50	45,5%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	88	126	38	43,2%

VOLUME BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM 2020

Volume budgétaire BP 2020 BA du Crématorium	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	854 560,00 €	33 440,00 €	888 000,00 €	
	888 000,00 €		888 000,00 €	
INVESTISSEMENT	160 000,00 €		126 560,00 €	33 440,00 €
	160 000,00 €		160 000,00 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2020	1 048 000,00 €		1 048 000,00 €	

Rappel BP 2019 : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : 984 100 €

Le chiffre d'affaires 2020 est évalué à hauteur de 888 k€ soit une hausse de 14 k€ par rapport au budget primitif 2019.

L'enveloppe budgétaire pour la masse salariale est de 341 k€ (soit +6 k€ par rapport à 2019) en raison, notamment, de l'arrivée envisagée d'un maître de cérémonie supplémentaire. Les dépenses prévisionnelles de gestion atteignent 511 k€ (-4 k€). Elles intègrent un coût plus important sur les postes des énergies électriques et gazières, la maintenance des fours et du système de filtration.

Les dépenses d'équipement représenteraient un volume de 160 k€, en hausse de 50 k€ par rapport au budget 2019. Il est envisagé de reconduire le projet, non réalisé en 2019, d'installation d'un système de climatisation dans l'espace attente. Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 126 k€ pour les financer.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM 2020

FONCTIONNEMENT : 888 000 €

Dépenses		Recettes	
341 700 €	Personnel	Chiffre d'affaires	888 000 €
546 300 €	Dépenses de gestion		
- €	Dépenses d'ordre		

INVESTISSEMENT : 160 000 €

Dépenses		Recettes	
160 000 €	Dépenses d'équipement	Emprunt nouveau	126 560 €
		Recettes d'ordre	33 440 €

BUDGET ANNEXE DU GOLF MUNICIPAL DE SAINT LAZARE

Le montant de l'épargne brute diminue de 1 k€ par rapport au Budget Primitif 2019. Après remboursement du capital de l'emprunt, en augmentation suite à la souscription envisagée en 2020 d'un nouvel emprunt, l'épargne nette est négative.

Budget annexe du Golf BP 2020 en k€	BP 2019	BP 2020	Evol.	% évol.
(1) Recettes de fonctionnement				
Chiffre d'affaires	503	484	-19	-3,8%
Autres produits de gestion courante	4	4	0	0,0%
Produits exceptionnels	90	100	10	11,1%
Recettes de fonctionnement - Total	597	588	-9	-1,5%
(2) Charges de fonctionnement				
Masse salariale	448	454	6	1,3%
Dépenses de gestion	109	94	-15	-13,8%
Charges financières	9	10	1	11,1%
Dépenses imprévues	0	0	0	
Dépenses de fonctionnement - Total	566	558	-8	-1,4%
(3) Epargne brute = (1) - (2)	31	30	-1	-3,2%
Remboursement capital emprunt	28	34	6	21,4%
(4) Epargne nette = (3) - capital dette	3	-4	-7	-233,3%
(5) Recettes d'investissement hors emprunt nouveau				
Immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunt - Total	0	0		
(6) Dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)				
Dépenses d'équipement	140	110	-30	-21,4%
Dépenses d'investissement - Total	140	110	-30	-21,4%
(7) Besoin emprunt nouveau = (4) + (5) - (6)	137	114	-23	-16,8%

VOLUME BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE DU GOLF SAINT LAZARE 2020

Volume budgétaire BP 2020 BA du Golf	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
EXPLOITATION	557 390,00 €	31 000,00 €	588 390,00 €	
	588 390,00 €		588 390,00 €	
INVESTISSEMENT	143 900,00 €		112 900,00 €	31 000,00 €
	143 900,00 €		143 900,00 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2020	732 290,00 €		732 290,00 €	

Rappel BP 2019 : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : 764 700 €

Les recettes attendues pour 2020 seraient globalement inférieures de 19 k€ à celles du Budget Primitif 2019. Les deux moniteurs s'acquittent d'une redevance pour l'utilisation des équipements sportifs mis à leur disposition, soit 4 k€ enregistrés dans les produits exceptionnels du budget annexe. La subvention versée par le budget principal en compensation des contraintes de service public est estimée à 100 k€.

Globalement, les dépenses prévisionnelles sont en baisse de 8 k€. La masse salariale est contenue à 454 k€ soit une augmentation de 1,3 % par rapport au Budget primitif 2019. Et les charges financières représentent 10 k€. Elles prennent en compte la souscription envisagée en 2020, d'un emprunt de 80 k€ pour financer l'acquisition d'une tondeuse.

Les dépenses d'équipement évaluées à 110 k€ seront essentiellement consacrées à la rénovation du système de programmation de l'arrosage et du câblage électrique (110 k€). Elles nécessitent de recourir à l'emprunt pour 114 k€.

Le remboursement du capital de la dette représente 34 k€. Il inclut le remboursement en capital d'un emprunt de 80 k€ souscrit pour l'achat d'une tondeuse à fairway.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET ANNEXE DU GOLF SAINT LAZARE 2020

FONCTIONNEMENT : 588 390 €

Dépenses		Recettes	
453 780 €	Personnel	Chiffre d'affaires	484 790 €
93 910 €	Dépenses de gestion		
9 700 €	Charges financières		
31 000 €	Dépenses d'ordre	Autres produits	103 600 €

INVESTISSEMENT : 143 900 €

Dépenses		Recettes	
110 000 €	Dépenses d'équip.	Emprunt nouveau	112 900 €
33 900 €	Remboursement dette	Recettes d'ordre	31 000 €